



Source : Construction - Chatuzange-le-Goubet (26)

# QUELS FREINS A L'UTILISATION DES ECO-MATERIAUX ?

## LE POINT INFORMATION ENERGIE

Au service des Drômois, les conseillers du Point Information Energie ADIL 26 agissent sur les territoires pour informer et accompagner les particuliers ainsi que les collectivités dans leurs projets en matière d'énergie, d'éco-construction etc. Dans le cadre d'un programme d'animation, ils proposent des visites, de la documentation, des expositions, des conférences ...

La présente fiche technique, supplément à la Lettre du Point Information Energie ADIL 26 propose un point sur la question des freins à l'utilisation des éco-matériaux. Le développement de ces matériaux est un enjeu d'avenir important. Le Point Information Energie ADIL 26 propose dès aujourd'hui un guide sur les isolants renouvelables téléchargeable sur son site Internet ([www.pie.dromenet.org](http://www.pie.dromenet.org)), des conseils techniques etc.



Source : Point Information Energie ADIL 26

## SOMMAIRE

1. DES FILIÈRES INEXISTANTES OU INACHEVÉES
2. UNE CONNAISSANCE LIMITÉE DES MATERIAUX ET DES TECHNIQUES
3. DES SAVOIR-FAIRE ENCORE LIMITÉS
4. LES QUESTIONS D'ASSURANCE
5. UNE CERTIFICATION DES NOUVEAUX MATÉRIAUX
6. LA QUESTION DES COÛTS

## QUELS FREINS A L'UTILISATION DES ECO-MATERIAUX ?

Le développement du recours aux éco-matériaux semble aujourd'hui relativement limité, même s'il est vrai que l'on manque de données générales et statistiques à ce sujet. De fait un certain nombre de freins sont identifiés, mais leur part dans les difficultés du «démarrage» de certaines filières est difficile à évaluer.

Une étude plus complète serait à conduire :

- d'une part, pour vérifier la pertinence de la première analyse proposée ici,
- d'autre part, pour évaluer le développement des filières à l'aide d'indicateurs (volumes vendus par les marchands des matériaux, fréquence de mise en oeuvre, etc.).

### 1. DES FILIERES INEXISTANTES OU DONT LA CONSTRUCTION EST INACHEVEE

Le premier frein identifié est le fait que dans un certain nombre de domaines, les filières de production ne sont pas encore opérationnelles. Pour le cas des matériaux isolants par exemple, l'état des filières est le suivant dans la Drôme :

- thermoladance : paille de lavande broyée, une seule entreprise artisanale est basée à Nyons ;
- chanvre : pas de culture ni de filière de transformation officiellement recensées dans la Drôme ;
- ouate de cellulose, laine de bois, etc. : filières inexistantes dans la Drôme. A l'échelle régionale, il y a l'entreprise Buitex® (laine de chanvre et laine de bois), et l'entreprise de brique monomur Iméry®.

Dans d'autres domaines, des inventaires de filières seraient à réaliser : menuiseries, peintures, enduits, etc.

### 2. UNE CONNAISSANCE LIMITEE DES MATERIAUX ET DES TECHNIQUES

Si des progrès sont enregistrés en particulier grâce aux formations, aux visites, aux réunions d'information, la connaissance des matériaux, de leur disponibilité, leur technique de mise en oeuvre est encore trop limitée de la part du grand public, mais aussi des professionnels.

### 3. DES SAVOIR-FAIRE ENCORE LIMITES

Au delà de la connaissance même des matériaux, le savoir-faire des entreprises est encore réduit. La CAPEB Rhône-Alpes est très active dans l'information et la formation de ses entreprises et des artisans.

La Fédération Française du Bâtiment est aussi de plus en plus présente. Ces deux fédérations lancent à l'automne 2009, une opération de communication importante avec la Préfecture de Région (visites de sites...), dans les départements de Rhône-Alpes. Dans la Drôme, le PIE et le CEDER sont associés à ces manifestations.

### 4. LES QUESTIONS D'ASSURANCES

Les assureurs de constructions proposent une approche de type « tous sauf » qui considère comme assurables les matériaux, produits ou procédés de construction «normalisés et bénéficiant de standards de mise en oeuvre valides au jour de la mise en oeuvre». Ainsi, sont assurables les matériaux, produits ou procédés de constructions normalisées qui répondent à une norme française (NF), une norme européenne transposée en norme nationale (NN-EN) ou à un Agrément Technique Européen (ATE), (francisé ?).

Les standards de mise en oeuvre sont référencés dans : les Documents Techniques Unifiés (DTU), les Documents Techniques d'Application (DTA), les Avis Techniques (ATec), les Appréciations Techniques d'Expérimentation (ATEx).

Sont ainsi exclus du champ d'application des contrats d'assurances classiques, les matériaux, produits ou procédés de constructions ne répondant pas aux critères évoqués ci-avant. Sont également exclus les matériaux, produits ou procédés de constructions qui répondent aux critères évoqués ci-avant, mais qui sont en observation par la Commission Prévention Produit (CPP) de l'Agence Qualité Construction (AQC).

### 5. UNE CERTIFICATION DES NOUVEAUX MATERIAUX LENTE, COMPLEXE, COUTEUSE MAIS SECURISANTE

La procédure de délivrance des «Pass'Innovation» vise à faciliter l'acceptation par les assureurs de matériaux qui n'ont pas encore bénéficié d'avis technique.

Les avis favorables à la mise en place d'un «Pass'Innovation» sont destinés à donner aux assureurs de constructions un référentiel technique.

Après analyse par le CSTF (délai de trois mois après acceptation du devis), la validité du «Pass'Innovation» est limitée à deux ans.

Le suivi des chantiers sur lesquels sont mis en oeuvre les produits est assuré. Un retour d'expérience est obligatoire en cas de demande d'avis technique.

De façon générale, la procédure des avis technique est lente, complexe et coûteuse, mais s'avère sécurisante.

### 6. LA QUESTION DES COUTS

Il est difficile de recueillir des séries de prix dans le domaine des éco-matériaux. Il convient d'être prudent dans la comparaison des prix.

Une approche en coût global et éco-bilan en intégrant les contenus CO<sub>2</sub>... est judicieuse et complémentaire à une première approche simple en terme de prix.

Les bases de données des prix (exemple : Bâti-prix) intègrent progressivement les éco-matériaux.



POINT INFORMATION ENERGIE  
ADIL 26

ADIL

44 rue Faventines BP 1022  
26010 Valence  
tél. 04 75 79 04 13  
fax. 04 75 79 04 54  
mail. pieadil26@dromenet.org  
site. <http://pie.dromenet.org>

